

Résultats de coproscopies des 12 exploitations « pilotes » – Saison 2016 –



Des coproscopies pour connaître le nombre d'œufs excrétés par les chevaux



Prélèvement
de crottins frais
sur les animaux



Envoi des prélèvements au
laboratoire pour analyse
qualitative et quantitative par
coproscopie

Avec les résultats des coproscopies,
les chevaux sont classés selon les
nombre d'œufs par gramme
(OPG) relevés :

- < 200 OPG
- > 200 OPG

Référence bibliographique sur la stabilité des résultats de coproscopies d'une saison de pâturage à l'autre

Sur 424 chevaux, dans le cadre d'une vermifugation raisonnée (Nielsen et al, 2006)

1 ^{ère} coproscopie	2 ^{ème} coproscopie	Probabilité	3 ^{ème} coproscopie
0 OPG	0 OPG	82%	0 OPG
<200 OPG	<200 OPG	84%	<200 OPG
>200 OPG	>200 OPG	59%	>200 OPG

Protocole de coproscopies du programme équi-pâturage

12 exploitations pilotes situées dans 3 régions : Centre, Limousin, Normandie

- 153 chevaux suivis
- 3 coproscopies/cheval
- 410 coproscopies réalisées



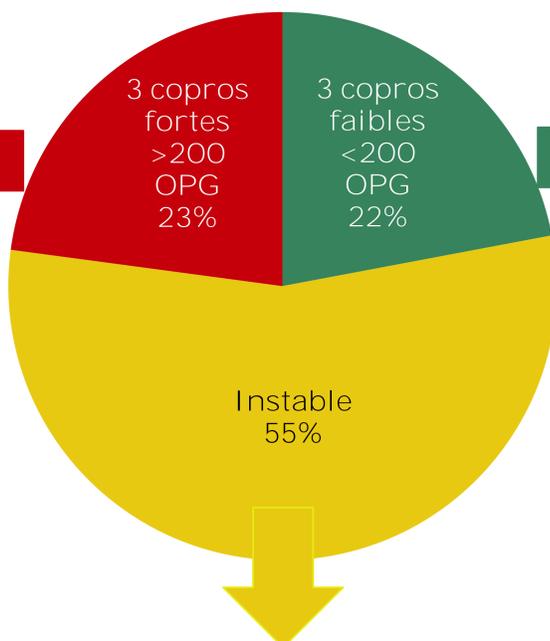
Statuts excréteurs des chevaux définis après 3 coproscopies

Sur 118 chevaux avec 3 coproscopies

~ 1/4 de chevaux avec
un statut excréteur fort

1 ^{ère} coproscopie	■
2 ^{ème} coproscopie	■
3 ^{ème} coproscopie	■

Stratégie de vermifugation :
3 traitements / an



~1/4 des chevaux avec un
statut excréteur faible

1 ^{ère} coproscopie	■
2 ^{ème} coproscopie	■
3 ^{ème} coproscopie	■

Stratégie de vermifugation :
1 traitements / an en automne

Répartition de la population « instable »	25%	23%	18%	17%	12%	5%
1 ^{ère} coproscopie	■	■	■	■	■	■
2 ^{ème} coproscopie	■	■	■	■	■	■
3 ^{ème} coproscopie	■	■	■	■	■	■
Nb vermifugations recommandées*	3	2	2	2	2	1

* dont 1 vermifugation systématique en automne

~ 1/2 de l'effectif avec un
statut excréteur instable
(au moins un résultat de coproscopie qui diffère)

Stratégie de vermifugation :
Pour cette catégorie, des coproscopies
régulières sont nécessaires pour vermifuger
quand le résultat est supérieur à 200 OPG

Conclusion : Plusieurs saisons de pâturage sont nécessaires pour confirmer le statut excréteur individuel des chevaux par coproscopie.